

Décision

Générale

modern

Décision n° 2006-0599/PR/MENESUP fixant la rentrée scolaire et universitaire et les périodes des vacances interruptives des cours pour l'année 2006-2007 et la rentrée 2007-2008.

n° 2006-0599/PR/MENESUP

Ministère

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Date de publication

23 août 2006

Numéro JO

n° 16 du 31/08/2006

Date du numéro

31 août 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°96/AN/00/4ème L du 10 août 2000 portant orientation du Système Éducatif Djiboutien**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**L'Arrêté n°59 DCG du 17 mai 1958 instituant le congé annuel pour les membres du Corps Enseignants

SUR Proposition du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Titre I : rentrée scolaire 2006-2007

La rentrée scolaire 2006-2007 s'effectuera selon le calendrier suivant :* Le samedi 02 septembre 2006 pour l'enseignement fondamental.* Le mardi 05 septembre 2006 pour les établissements de l'enseignement secondaire et le CFPEN.

Titre II : vacances scolaires

Article 1er

Les périodes des vacances interruptives des cours pour l'année 2006-2007 sont fixées comme suit :

I- Vacances interruptives

| | Enseignement scolaire et CFPEN |

| --- | --- |

| Période 1 | Du jeudi 19 octobre 2006 après le dernier cours au vendredi 27 octobre 2006 inclus |

| Période 2 | Du dimanche 24 décembre 2006 après le dernier cours au vendredi 05 janvier 2007 inclus |

| Période 3 | Du jeudi 08 février 2007 après le dernier cours au vendredi 16 février 2007 inclus |

| Période 4 | Du jeudi 05 avril 2007 après le dernier cours au vendredi 13 avril 2007 inclus |

II – Grandes vacances

II-1 Les dates de fin des cours pour les élèves sont fixées comme suit :* Pour l'enseignement fondamental, le mercredi 30 mai 2007 après le dernier cours ;* Pour l'enseignement secondaire, le lundi 21 mai 2007 après le dernier cours.

II-2 Les dates de fin des obligations de service des personnels enseignants, sont fixées ainsi :* Pour les établissements de l'enseignement fondamental, le CFPEN et le CRIPEN, le jeudi 28 juin 2007.* Pour les établissements de l'enseignement secondaire, le jeudi 05 juillet 2007 après le déroulement des examens des Baccalauréats.* Les directeurs d'écoles, chefs d'établissement de l'enseignement scolaire, les directeurs du CFPEN, du CRIPEN, leurs adjoints ainsi que le personnel de supervision pédagogique resteront à leurs postes jusqu'au jeudi 05 juillet 2007 inclus.

Titre III : Rentrée scolaire 2006-2007

Article 2

Les directeurs d'écoles, chefs d'établissement de l'enseignement scolaire, les directeurs du CFPEN, et du CRIPEN, leurs adjoints ainsi que le personnel d'encadrement pédagogique et du CRIPEN seront à leur poste le samedi 25 août 2007.

Article 3

Les personnels enseignants seront présents à leurs postes :* Le jeudi 30 août 2007 pour l'enseignement fondamental et le CFPEN* Le lundi 03 septembre 2007 pour l'enseignement secondaire ;

Titre IV : Calendrier universitaire

| Rentrée universitaire pour les professeurs | Samedi 02 Septembre 2006 |

| --- | --- |

| Inscriptions Orientations des 1ères Années | du Samedi 02 Septembre 2006 au Jeudi 14 Septembre 2006 | 2 semaines |

| Rentrée universitaire pour les étudiants | Samedi 16 Septembre 2006 |

| 1er Semestre | du Samedi 16 Septembre 2006 au Jeudi 21 Décembre 2006 | 14 semaines dont une semaine de vacances (du 04 au 09 Novembre) |

| vacances | du Dimanche 24 Décembre 2006 au vendredi 05 Janvier 2007 | 2 semaines |

| Examens du 1er Semestre | du Samedi 06 janvier 2007 au Jeudi 18Janvier 2007 | 2 semaines |

| 2ème Semestre | du Samedi 20 Janvier2007 au Jeudi 03 Mai 2007 | 15 semaines dont une semaine de vacances (du 10 au 15 Mars) |

| Période de révision | du Samedi 05 Mai 2007 au Jeudi 10 Mai 2007 | 1 semaine |

| Examens du 2ème Semestre | du Samedi 02 Mai 2007 au Jeudi 31 Mai 2007 | 3 semaines |

| Période de révision | du Samedi 02 Juin 2007 au Jeudi 14 Juin 2007 | 2 semaines |

| Session de Rattrapage | du Samedi 16 Juin 2007 au Mardi 26 Juin 2007 | 2 semaines |

| Vacances Universitaires | du Samedi 30 Juin 2007 au Jeudi 30 Août 2007 | 9 semaines dont inscriptions des 1ères années du 1er au 15 Juillet |

| Rentrée universitaire pour les professeurs | Samedi 01 Septembre 2007 |

| Inscriptions Orientations des 1ères années | du Samedi 01 Septembre 2007 au Jeudi 13 Septembre 2007 | 2 semaines |

| Rentrée universitaire pour les étudiants | Samedi 15 Septembre 2007 |

Titre V : Dispositions finales

Article 4

Les personnels enseignants et les chefs d'établissements désignés pour participer à l'organisation et au déroulement des examens feront l'objet de décisions particulières prises pour chaque examen par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Article 5

Le Calendrier des fêtes légales sera fixé par circulaire émise par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Article 6

La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
chef du Gouvernement P.O Le Directeur de Cabinet*

ISMAÏL HOUSSEIN TANI